

CAHIER DES CHARGES



Manifestation : Route du Rhum – Destination Guadeloupe

Date : du 20 octobre au 15 Novembre 2026

Lieu : Village de Saint-Malo et MACTE à Pointe-à-Pitre

1. Présentation de l'évènement

La **Route du Rhum – Destination Guadeloupe** est une course transatlantique emblématique reliant Saint-Malo à la Guadeloupe et organisée tous les quatre ans. Cet événement sportif majeur constitue une opportunité de promouvoir la destination Guadeloupe, son patrimoine, sa culture, ses savoir-faire et son offre touristique.

Par ailleurs, **Rodolphe SEPHO, skipper originaire de Goyave, participe pour la quatrième fois à la Route du Rhum – Destination Guadeloupe.** À cette occasion, l'Office de Tourisme Intercommunal du Nord Basse-Terre et la CANBT associent leur image à celle du navigateur en soutenant sa participation à bord du bateau **CANBT – OTI / Rêve de Large.**

L'Office de Tourisme Intercommunal du Nord Basse-Terre, **invite les acteurs du territoire à faire connaître leurs offres touristiques pour le village de Saint-Malo et à rejoindre son stand lors du village au MACTE à Pointe-à-Pitre.**

2. Conditions de participation

La participation est ouverte aux :

- Artisans,
- Producteurs locaux,
- Distilleries,
- Activités touristiques,

Les produits proposés doivent être artisanaux, locaux, liés à l'identité du territoire et en lien avec la thématique.

Pour le village au MACTE, la sélection des exposants est réalisée par l'Office de Tourisme afin de garantir :

- La qualité des produits
- La diversité de l'offre
- La cohérence avec l'esprit de l'événement.

3. Plusieurs modalités de participation au choix

Village à SAINT-MALO : faites connaître votre offre

- Valorisation de votre activité à travers votre flyer
- Proposition d'offres spéciales

Village au MACTE – Pointe-à-Pitre : Appel à exposant

- Présence physique sur le stand
- Contribution au quizz (lots : bons cadeaux, réductions entrées...)

4. Emplacements

Village au MACTE – Pointe-à-Pitre :

Les exposants disposeront :

- D'un emplacement prévu

Chaque exposant doit prévoir :

- Son support de communication

L'organisation ne fournit pas de matériel supplémentaire sauf indication contraire.

5. Horaires et installations

(Horaires susceptibles d'être modifiés)

- Installation des stands : Entre 8h et 9h30
- Ouverture du village : 10h
- Fin de l'évènement : 17h
- Démontage : A partir de 17h

Les exposants s'engagent à maintenir leur stand ouvert pendant toute la durée de la manifestation.

6. Responsabilité et sécurité

Chaque exposant est responsable :

- De son matériel
- De ses produits
- De la sécurité de son stand

Les exposants doivent respecter les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

7. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées selon :

- Qualité et originalité de l'offre
- Lien avec le territoire et la thématique (Année de la canne/Route du Rhum)

Les produits industriels ou sans lien avec la thématique pourront être refusés.

8. Communication

Les exposants autorisent l'Office de Tourisme à :

- Utilisation des photos de l'évènement
- Mentionner leur participation dans les supports de communication

9. Dossier de candidature/inscription

Les exposants souhaitant participer doivent remplir le formulaire dédié.

La participation sera confirmée après **validation par l'organisation**.

10. Contact

Pour toute information complémentaire :

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU NORD BASSE-TERRE

Betty RAMASSAMY

betty.ramassamy@otinbt.fr

0690 58 56 05 – 0690 59 03 56